

Championnat de Moselle Interclubs Jeunes

Règlement

Version 1.2 | 3 mars 2024

Comité Départemental de Badminton de la Moselle

Guy Corti

Jean-Luc Curé

Chantal Kleinhentz

Guillaume Lauer

1 Objet

Le présent document définit le règlement particulier du Championnat de Moselle Interclubs Jeunes.

2 Domaine d'application

Les modalités du présent règlement sont exclusivement destinées à cette compétition.

3 Définitions

C57 : Comité Mosellan de Badminton

ICN : InterClubs National Séniors

ICR : InterClubs Régional Séniors

ICD : InterClubs Départemental Séniors

CDC : Commission Départementale Compétitions.

CNA : Commission Nationale d'Arbitrage.

CRA : Commission Régionale d'Arbitrage.

CDA : Commission Départementale d'Arbitrage.

4 Règlement détaillé

L'interclubs jeunes est une compétition officielle organisée par le C57 ouverte aux catégories poussins, benjamins, minimes et cadets.

Chaque équipe classée 1ère de sa catégorie remporte le titre de « Championne de Moselle Jeunes ».

Ces interclubs se déroulent sur un weekend inscrit dans le calendrier général des compétitions diffusé par le C57.

4.1 Inscriptions et tarifs

1.1 Les Interclubs Jeunes ne sont ouverts qu'aux clubs du C57 ou rattachés à ce dernier.

1.2 Chaque jeune participant doit avoir sa licence à jour auprès de la FFBaD au moment de l'inscription de son équipe et être licencié dans un club du C57 ou rattaché à ce dernier.

1.3 Tous les joueurs des classes d'âge suivantes peuvent participer à cette compétition : poussins, benjamins, minimes et cadets.

1.4 Un joueur peut s'inscrire dans une équipe d'une catégorie supérieure à la sienne mais pas l'inverse.

1.5 Les joueurs minibad peuvent également participer aux Interclubs Jeunes dans la catégorie poussin.

1.6 Un joueur évoluant en ICR ou ICD peut participer aux interclubs jeunes, mais sont exclus de cette compétition tout jeune ayant pris part à un ICN.

1.7 Chaque club ou regroupement de clubs ne peut inscrire qu'une seule équipe par catégorie, sauf si cela arrange l'organisateur.

1.8 L'inscription se déroule par email en transmettant le nombre d'équipes dans chaque catégorie et le nom de tous les joueurs dans chaque équipe. La date limite d'inscription est définie en annexe dans les dispositions de la saison en cours. Les joueurs inscrits dans une équipe ne pourront plus rejoindre une autre équipe. Si une équipe n'a pas inscrit suffisamment de joueurs pour avoir la composition minimale d'une équipe avant la date limite, son inscription ne sera pas prise en compte.

1.9 Le C57 prendra en charge les volants.

1.10 Les frais d'inscriptions sont définis chaque saison dans l'annexe des dispositions de la saison en cours.

4.2 Compositions des équipes

2.1 La composition type d'une équipe est de 4 joueurs, 2 garçons et 2 filles. Il est possible d'inscrire plus de joueurs que la composition type.

2.2 La composition minimale d'une équipe est de 3 joueurs.

2.3 Les équipes peuvent être constituées avec les joueurs d'un même club ou, lorsque l'effectif du club ne le permet pas, de plusieurs clubs d'un même secteur. Dès lors qu'un regroupement de club est fait, cette union est valable pour toutes les catégories. Un même club ne peut pas intégrer plusieurs regroupements.

2.4 Un joueur ne peut s'inscrire que dans une seule équipe et dans une seule catégorie.

2.5 Les joueurs faisant l'objet d'une sanction disciplinaire de la part de la CDA, et a fortiori de la CRA ou de la CNA, ne pourront pas prendre part aux Interclubs Jeunes pendant la durée de la sanction.

2.6 Aucun ajout de joueurs de ne sera autorisé au-delà de la date limite d'inscription définie. En revanche, il est possible de remplacer un joueur par un autre tant que ce dernier n'est pas inscrit dans une autre équipe. Ce remplacement pourra se faire tant que l'interclubs jeune n'a pas débuté.

4.3 Déroulement de l'Interclubs

3.1 La compétition se déroule en poules d'équipes, dans la mesure du possible, et sous réserve d'un nombre suffisant d'équipes inscrites par catégorie, puis en élimination directe jusqu'aux finales de chaque catégorie (sauf dans le cas de poule unique).

3.2 Dans la mesure du possible, des rencontres de classements seront organisées pour les équipes qui ne seraient pas sorties de poule.

3.3 En cas de forte affluence, l'organisation se réserve le droit d'établir des poules de niveaux afin de limiter le nombre de matchs. Le niveau est établi en fonction du meilleur classement des 4 meilleurs joueurs de chaque équipe.

3.4 Chaque rencontre entre 2 équipes est composée de 5 matchs : 1SH, 1SD, 1DH, 1DD et 1MX.

3.5 Chaque match se joue en 2 sets gagnants de 21 points. Toutefois, en cas de forte affluence, la CDC se réserve le droit de modifier ce point.

3.6 Un même joueur ne peut pas disputer plus de 2 matchs lors de la même rencontre.

3.7 En cas d'égalité entre deux équipes dans la phase de poules, la différence se fera au nombre de sets, puis si l'égalité persiste, au nombre de points gagnés durant les matchs, puis si l'égalité persiste, par tirage au sort.

3.8 Chaque équipe désignera un capitaine qui sera responsable de la déclaration des présents et de la composition d'équipe.

3.9 Chaque équipe doit être présente dans la salle 40 minutes avant sa première rencontre.

3.10 Les présents de chaque équipe doivent être déclarés à la table de marque 30 minutes avant la première rencontre. Les compositions d'équipe doivent être déclarées à la table de marque 20 minutes avant l'heure prévue de début de chaque rencontre.

3.11 Dans le cas d'une rencontre sans arbitre, les capitaines des 2 équipes sont responsables de la transmission des résultats des matchs à la table de marque.

3.12 Chaque joueur figurant sur la liste de présence devra disputer au minimum un match.

3.13 Si un joueur inscrit sur la feuille de présence ne participe à aucune rencontre, l'équipe sera déclassée et ne pourra pas prétendre au titre de champion départemental.

3.14 Avant le début d'une rencontre, si un joueur se blesse, le Juge-Arbitre pourra accepter de le retirer de la liste de présence afin de ne pas sanctionner l'équipe.

3.15 Lors d'une rencontre, si à la suite d'une blessure durant un match (ou à la suite d'un match), un joueur n'est plus en mesure de jouer son match suivant, il pourra être remplacé par un autre joueur de son équipe. Cependant, cela ne doit pas amener le joueur remplaçant à faire plus de 2 matchs lors d'une rencontre.

3.16 Si une équipe n'a pas la composition minimale le jour des interclubs, elle sera déclarée forfait. Cependant, si une équipe n'a pas la composition minimale lors d'une rencontre à cause d'un retard d'un joueur, l'équipe sera déclarée forfait sur la rencontre, mais le Juge-Arbitre pourra accepter que cette équipe joue quand même la rencontre suivante si d'aventure le joueur manquant arrive à temps pour cette rencontre.

3.17 Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus, selon le barème suivant : Victoire +1 points, Défaite 0 point.

3.18 Le classement des équipes durant la phase de poules est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant : Victoire +5 points, Nul +3 points, Défaite 1 point, Forfait 0 point

3.19 En cas d'égalité dans une poule, les équipes seront départagées dans l'ordre : par le nombre de rencontres gagnées, si l'égalité persiste, elles seront départagées par nombre de matchs gagnés, si l'égalité persiste, elles seront départagées par la différence de sets, si l'égalité persiste, elles seront départagées par la différence de points, si l'égalité persiste, elles seront départagées par tirage au sort. Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées.

4.4 Forfaits

Toute équipe qui ne se présenterait pas lors des phases ou qui n'aurait pas la composition minimale durant toute la compétition sera déclarée forfait.

5 Annexe 1 | Dispositions pour la saison 2023/2024

5.1 Date et lieu

Les samedi 15 et dimanche 16 juin 2024, la compétition aura lieu au Gymnase des Carrières situé 10bis rue des carrières, 57070 METZ.

L'organisation de la table de marque est supervisée par la CDC.

Le juge-arbitre de la compétition sera Jean-Luc Curé.

La gestion de la restauration est assurée par le club de badminton de Metz Ban Saint Martin.

Des poubelles pour volants usagés seront disponibles autour de chaque terrain.

5.2 Échéanciers

5.2.1 Inscriptions

Date de lancement : lundi 1er avril 2024.

Date limite d'inscription et de désistement sans justification : samedi 1er juin 2024.

Date de prise en compte du CPPH : samedi 1er juin 2024.

Date du tirage au sort et établissement des tableaux : samedi 8 juin 2024.

5.2.2 Droits d'inscription

Le montant des inscriptions est fixé à 20€ par équipe.

Les factures des frais d'inscription seront adressées aux clubs après la tenue de la compétition. Une répartition équitable sera faite pour les équipes constituées de joueurs de plusieurs clubs.

5.3 Modalités d'organisation

5.3.1 Inscriptions

Les inscriptions sont à faire par email : competitions@badminton57.fr

5.3.2 Récompenses

Les vainqueurs seront récompensés.

5.3.3 Volants

Les volants sont fournis par le C57. Le volant officiel est le volant Forza S-6000.

5.4 Adresses

Site du Comité Départemental de Badminton de la Moselle : www.badminton57.fr

6 Annexe 2 | Liste des clubs rattachés

Les clubs rattachés sont des clubs dépendant normalement d'un autre comité départemental mais dont la proximité géographique permet une gestion simplifiée avec le Comité Départemental de Badminton de la Moselle.

- ASBL - Association Sportive Badminton Longuyon (54)
- S.B.C. - Saulnes Badminton Club (54)
- USJ - Union Sportive du Jarnisy (54)